



Etudiant étranger, ma famille menacée que faire

Par **nunu**, le **13/11/2017** à **12:02**

Bonjour,rnrnJ'ai un soucis, ça fait 4 ans déjà que je fais mes études en France.Je n'avais eu aucun problème sauf que l'année dernière ma famille qui est au bled a eu des soucis avec les autorités, ils ont pris fuite et ça a eu des impacts sur mon parcours scolaire, l'année dernière je n'ai pas pu suivre les études j'étais perturbée et je suis allée en famille en Belgique, je suis revenue et actuellement en master mais les problèmes continuent et s'empirent car je n'arrive plus à prendre de leurs nouvelles, ça me stresse beaucoup et maintenant je vois un psy. J'ai parlé de ça avec les membres de notre communauté qui m'ont conseillé de faire une demande d'asile mais je ne sais pas comment ça marche. Pouvez vous me donner des conseils svp ? et si je fais cette demande je serai pas obligée d'arrêter mes études ?rnrnMerci pour tous ceux qui vont prendre leur temps pour me répondre rncordialement

Par **amajuris**, le **13/11/2017** à **13:57**

bonjour,rnvous pouvez consulter ce lien:rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2232>rnsalutations

Par **nunu**, le **13/11/2017** à **14:28**

Bonjour,rnrnMerci pour votre renseignement.Je me suis renseigné sur internet et j'ai vu qu'on doit faire la demande d'asile sous 120 jours après être arrivé en France, sachant bien que moi

je me retrouve dans cette condition de faire la demande alors que ça fait 4 ans que je suis ici.Est ce que vous saurez me renseigner sur mon cas svp?merci

Par **amajuris**, le **14/11/2017** à **10:02**

le lien indiqué précise bien:rn" Si vous êtes déjà en France en situation irrégulière ou avec un titre de séjour pour un autre motif que l'asile, vous pouvez faire une demande d'asile."